

# MER LITTORAL LACS & COURS D'EAU



## QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

La Marne de nouveau accessible



## ÉROSION CÔTIÈRE

Espace Pur intervient jusqu'au... Vietnam



## PORTFOLIO

Plongée au cœur des récifs artificiels en Atlantique



## BIODIVERSITÉ

- Escalade sur le littoral Aquitain

- Gestion du trait de côte et de la ressource marine



**AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT SOUS MARIN**  
La réussite de l'Opération Récifs-Prado à Marseille

**MARSEILLE RÉCIFS ARTIFICIELS**  
COLLOQUE EURO-MÉDITERRANÉEN  
5 6 7 8 FÉVRIER 2013  
MUSEUM DE LA MER MARSAILLE  
[www.operationrecifs-prado.fr](http://www.operationrecifs-prado.fr)

# L'Hippo..campe... sur ses positions !

Aquitaine Landes Récifs, qui immerge des récifs artificiels sur les côtes aquitaines depuis 1999, a choisi de s'intéresser à deux sites particuliers : le canal et le lac d'Hossegor et le lac marin de Port d'Albret. Pourquoi ces deux sites ? Il se trouve que le canal et le lac d'Hossegor et le lac marin de Port d'Albret se situent en face de deux des concessions de l'association, celle de Capbreton et celle de Soustons/Vieux-Boucau. Et c'est là que se dresse, comme son nom l'indique, l'hippocampe...

Seul lac marin artificiel d'Europe, le lac marin de Port d'Albret a été creusé dans les années 1970, à l'initiative de la MIACA (voir M&L 91). Approvisionné en eau par la mer, ce lac abrite une faune et une flore sous-marine abondante et extrêmement riche.

Les deux étendues d'eau font office de nurserie pour les espèces fréquentant les récifs artificiels situés à 1,5 milles des côtes. Les plongeurs de l'association plongent donc régulièrement sur ces sites afin de répertorier, de filmer et de photographier les espèces présentes.

Alors que l'on croise plus souvent l'hippocampe à museau court (*Hippocampus hippocampus*) dans le canal d'Hossegor, notamment au pied du Pont Notre Dame l'hippocampe moucheté (*Hippocampus guttulatus*) est très régulièrement observé dans le lac marin de Port d'Albret. Les deux espèces sont protégées par pas moins de 5 conventions internationales : Convention de Barcelone (Annexe 2), Convention de Berne (Annexe 2), Convention de Washington (Annexe 2), Convention OSPAR Annexe V, Règlement communautaire CITES (Annexe B).

*"l'art du camouflage ... bien malin qui le trouvera !"*



Le tube buccal court de l'hippocampe à museau court permet de le distinguer de l'hippocampe moucheté, l'absence de mouchetures blanches sur le corps le démarque également de son cousin. L'hippocampe à museau court est doté d'une crête triangulaire sur la tête et de filaments dermiques au dessus des yeux.

L'hippocampe moucheté est particulièrement abondant dans le bassin d'Arcachon et dans toutes les lagunes côtières. Les deux espèces tolèrent les variations de salinité.

Les hippocampes se nourrissent en aspirant les petits organismes comme le zooplancton, les petits crustacés, les œufs de poissons et les larves d'où l'importance de ces nurseries liées aux récifs artificiels. Le mâle possède une poche incubatrice, ouverte vers l'avant, dans laquelle la femelle dépose ses œufs. C'est donc le mâle qui incube les œufs et qui expulse, au bout de 4 à 5 semaines, plusieurs dizaines d'alevins.

Les hippocampes vivent sur les fonds meubles où s'accumulent les débris végétaux et dans les herbiers de zostères. L'hippocampe à museau court est cependant moins dépendant des prairies de zostères que l'hippocampe moucheté, c'est pour cela qu'on le retrouve dans le canal d'Hossegor moins pourvu en zostères.

À noter que la zostère constitue une espèce également protégée et très abondante dans le lac marin de Port d'Albret. Véritable réservoir de biodiversité, les herbiers de zostères constituent des zones de reproduction, de nurserie, de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Comme sa cousine de Méditerranée, la posidonie, les zostères jouent un rôle important dans la stabilisation des sédiments, l'amortissement de la houle et participent à l'oxygénation de l'eau.

Elles disposent de statuts de protection en tant qu'habitats et habitats d'espèces (EUNIS, Directive Habitat 92/43, Loi Littoral 86-2). Ils sont aussi désignés comme habitats prioritaires en Atlantique Nord-Est par la Convention OSPAR. De plus, la Zostère marine (*Zostera marina*) appartient à la liste des espèces végétales protégées en Aquitaine définie par l'Arrêté du 8 mars 2002 (INPN).



© ALB / Jean Célestino

© ALB / Jean Célestino

© ALB / Jean Célestino

© ALB / Jean Célestino